



Contrat de maintenance ascenseur et monopole sur travaux

Par **soltiz**, le **02/03/2015** à **19:29**

Bonjour,

En contrat triennal avec un ascensoriste pour la maintenance courante et le dépannage de nos ascenseurs.

L'une des cages avait été diagnostiqué comme ayant besoin d'un réalignement de guides, qui peut conduire à un vieillissement prématuré de l'appareil. Ce type de prestation est hors contrat et n'a pas été réalisé pour l'instant.

Avant le renouvellement précédent de notre maintenance, nous avons fait établir des devis pour le réalignement par trois sociétés distinctes, avec un devis plus élevé d'un facteur 2 par notre responsable de maintenance.

Malheureusement, notre conseil syndical a renouvelé le contrat de maintenance. Sommes nous contraint d'en passer par le tarif exorbitant proposé par cet ascensoriste, ou sommes nous en droit de faire intervenir une société tierce pour ce réalignement, sans préjudice sur le contrat de maintenance ? A défaut quel recours avons nous contre le chiffrage anormalement plus élevé de notre prestataire actuel pour ce réalignement ?

merci à tous,
soltiz.